

Membre retraité

Frais annuel: \$60.00

Droit de vote

Le membre retraité est un professionnel ou un membre enregistré qui a atteint l'âge de la retraite au Canada et qui a obtenu, selon les normes en vigueur, les droits de recevoir toutes les prestations que lui procure ce titre.

Le membre retraité pourra bénéficier des mêmes privilèges que les autres membres professionnels de l'association.

Le membre retraité garde son droit de vote.

Un formulaire téléchargeable (en anglais) doit être utilisé par les membres enregistrés ou professionnels en règle. Ce formulaire est disponible auprès de l'OATA. Le membre est âgé d'au moins cinquante-cinq (55) ans et n'est plus impliqué activement dans la pratique de l'art-thérapie.